



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CAFLON APG C814

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CAFLON APG C814
Numéro du produit	54786
Synonymes; marques commerciales	CAFLON APG C814 RSPO MB

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Pharmaceutique Intermédiaire pour l'industrie chimique Applications industrielles diverses
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	54786

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

## CAFLON APG C814

<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Contient</b>	D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE, D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE</b>	<b>25 - 35%</b>
Numéro CAS: 68515-73-1	Numéro CE: 500-220-1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488530-36-XXXX	
<b>Classification</b>	
Eye Dam. 1 - H318	
<b>D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES</b>	<b>15 - 25%</b>
Numéro CAS: 110615-47-9	Numéro CE: 600-975-8
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489418-23-XXXX	
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## CAFLON APG C814

<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## CAFLON APG C814

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter tout déversement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

**DNEL** Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 595000 mg/kg  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 420 mg/kg  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 357000 mg/kg  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/kg  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 124 mg/m<sup>3</sup>

## CAFLON APG C814

<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau douce; 0.1 mg/l</li> <li>- eau de mer; 0.01 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.27 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 0.487 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.048 mg/kg</li> <li>- Station d'épuration des eaux usées; 560 mg/l</li> <li>- Sol; 0.654 mg/kg</li> </ul>
-------------	--

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

<b>DNEL</b>	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 595000 mg/kg          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 420 mg/kg          Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 357000 mg/kg          Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/kg</p>
<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau douce; 0.176 mg/l</li> <li>- eau de mer; 0.018 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.0295 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 5000 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 1.516 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.065 mg/kg</li> <li>- Sol; 0.654 mg/kg</li> </ul>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

## CAFLON APG C814

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Claire (ou pâle). Jaune.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 11.5 - 12.5 (20% in 15% IPA aq.)
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.07 - 1.11
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 150°C
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	1000 - 2000 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.

## CAFLON APG C814

**Explosif sous l'influence d'une flamme** Pas d'information disponible.

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Indéterminé.

**Indice de réfraction** Pas d'information disponible.

**Taille de particules** Pas d'information disponible.

**Poids moléculaire** Pas d'information disponible.

**Volatilité** Pas d'information disponible.

**Concentration de saturation** Pas d'information disponible.

**Température critique** Pas d'information disponible.

**Composé organique volatil** Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Indéterminé.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## CAFLON APG C814

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### *D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE*

##### *Toxicité aiguë - orale*

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

##### *Toxicité aiguë - cutanée*

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

##### *Toxicité aiguë - inhalation*

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas d'information disponible.

##### *Corrosion cutanée/irritation cutanée*

## CAFLON APG C814

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritant pour la peau. Lapin OECD 404 Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405 Sur la base de résultats de test.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Souris OECD 429

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Mutation génique: Négatif. OECD 476

**Essais de génotoxicité - in vivo** Négatif. Souris

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** - NOAEL 1000 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Orale, Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante. Lapin

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## CAFLON APG C814

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

##### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 96.64 mg/l, Poissons  
OECD 203  
CL<sub>50</sub>, 96 heure: > 100 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Données de références croisées.  
NOEC, 96 heures: >21 mg/l, Cyprinodon variegatus

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: 31.62 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 19.82 mg/l, Selenastrum capricornutum  
CE<sub>50</sub>, 72 heures: 37 mg/l, Desmodemus subspicatus  
Données de références croisées.

##### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 28 jours: 1.8 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 2 mg/l, Daphnia magna

##### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 5.9 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 14 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 25 mg/l, Desmodemus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### Informations écologiques sur les composants

##### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

## CAFLON APG C814

**Persistence et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation**

- Dégradation 100%: 28 jours  
OECD 301E
- Dégradation > 70%: 28 jour  
OECD 303A
- Données de références croisées.
- Dégradation > 60%: 28 jour  
OECD 301F
- Données de références croisées.
- Dégradation > 60%: 35 jour  
OECD 311
- Données de références croisées.

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES

**Persistence et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation**

- >60%: 28 jours  
OECD 301

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,

**Coefficient de partage** log Pow: < 1.77

#### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10- 16-ALKYL GLYCOSIDES

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,

**Coefficient de partage** log Pow: ~1.72

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Soluble dans l'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

**Mobilité** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

## CAFLON APG C814

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

### D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

##### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

##### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## CAFLON APG C814

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

## CAFLON APG C814

<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
<b>Références littéraires clés et sources de données</b>	Information du fournisseur.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul.
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	28-03-21
<b>Numéro de version</b>	2.000
<b>Remplace la date</b>	18-06-18
<b>Numéro de FDS</b>	54786
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Signature</b>	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.